



**TRIEUX**

**INFO**

Rédaction et Imprimerie : Mairie de Trieux | Dépôt légal N° 219

**JANVIER 2023**

*Le Maire, le Conseil Municipal,  
le Personnel Communal  
et toute l'Équipe de Trieux Info  
vous présentent leurs meilleurs vœux  
pour la nouvelle année  
et vous convient à la cérémonie  
des vœux qui se déroulera le  
VENDREDI 20 JANVIER 2023  
à la Salle G. BRASSENS  
À partir de 18 heures*



Opération  
**2023**  
**SAPIN**  
**Recyclé**



**Samedi 7 janvier 2023**

Amenez votre sapin devant la Mairie de 9H00 à 12H00

*Le voyage des séniors*



**950 € / personne**

La Commune de Trioux,  
l'ANCV et le CCAS  
de Trioux organisent

**180 € d'aide possible**

**du 17 au 24 JUIN 2023**

**Places limitées**

sur l'île de beauté, la CORSE,  
près de Calvi en bord de plage



# LE MOT DU MAIRE

L'année 2022 aura encore été une année difficile avec la COVID qui est toujours là et une guerre sur le sol européen. De plus, nous avons des problèmes d'énergie et les prix augmentent de façon très inquiétante.

Les fêtes de fin d'année approchent et je suis certain que la magie de Noël va nous permettre de passer de bons moments en famille.

Le chantier de mise en conformité « accessibilité » de la mairie et de l'école a débuté et sera terminé début 2023. Une partie de la toiture de la mairie a été changée.

Lors de notre dernier conseil municipal, nous avons décidé d'acheter le terrain situé rue Emile Binda afin de pouvoir y installer une maison médicale et ce terrain recevra très certainement un projet porté par Âges et vie. Âges et vie propose une nouvelle forme d'hébergement pour les personnes en perte d'autonomie qui ne peuvent plus rester chez elles mais qui veulent rester dans leur village.

Un autre projet améliorera la vie de nos concitoyens avec la création d'une zone de loisirs et de détente intergénérationnelle derrière le carreau de la mine.

Nous n'oublions pas les autres objectifs : voiries, sécurité, risques d'inondation, bâtiment de la mine dangereux... De nombreux dossiers sont en cours et certains seront résolus en 2023.

Je tiens à remercier toutes les triotines, tous les triotins, les bénévoles et les associations pour leur implication et leur dynamisme tout au long de l'année.

Trioux avance, Trioux change, Trioux progresse, tout cela grâce au travail de toute notre équipe.

Mon équipe et moi-même vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et une excellente année 2023.

Le Maire,  
Jean-Claude KOCIAK

# TRIEUX PRATIQUE

## CHANGEMENTS HORAIRES DE LA MAIRIE

Pendant la durée des travaux

**A partir du 2 janvier 2023**

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi 8h-12h

Ou sur rendez-vous les après-midis

☎ 03 82 46 56 00 ✉ [accueil.trieux@orange.fr](mailto:accueil.trieux@orange.fr)

Site internet : [trieux.net](http://trieux.net)

En cas d'urgence hors horaires d'ouverture

07 57 00 15 10

*Le Maire,*

*Le Conseil Municipal*

*Le Personnel Communal*

*Et Toute l'Équipe de Trieux Info*

*Vous souhaitent de Joyeuses Fêtes de Fin d'année*

**MAIRIE FERMÉE : du lundi 26 décembre 2022 au dimanche 1<sup>er</sup> janvier 2023. En cas d'urgence hors horaires d'ouverture 07 57 00 15 10.**

**CITYALL** : L'application qui vous tient au courant des dernières actualités de votre ville. **ECOWATT** disponible sur Cityall.

**RENTRÉE SCOLAIRE** : Mardi 3 janvier 2023.

**HORAIRES D'OUVERTURE DE LA TRIOTHÈQUE** : les mardis et vendredis de 16h30 à 18h et les mercredis de 13h à 14h30. (Sauf vacances scolaires).

## PERMANENCE DES ASSISTANTES SOCIALES

- Régime général, le 2<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois à la mairie de TUCQUEGNIEUX. Renseignements 03.82.21.92.31

- Régime minier, Mme Amandine MARANGON tient une permanence les vendredis de 9h à 12h au centre FILIERIS de Tucquegnieux ou 03.74.85.57.00 de 8h15 à 9h15.

**CCAS** : Vous avez besoin d'aide à un moment difficile de votre vie ! Le CCAS peut vous apporter de l'information, de l'aide et de l'orientation dans vos démarches. Pour toute demande et question prendre rendez-vous avec Valentin HILS en mairie.

**RECENSEMENT MILITAIRE** : ATTENTION ! Si vous êtes nés en **Janvier, Février et Mars 2007** cela vous concerne. Les filles et les garçons français de 16 ans doivent se présenter en Mairie, entre leur 16<sup>ème</sup> anniversaire et la fin du mois suivant pour se faire recenser, munis du livret de famille de leurs parents ainsi que de leur carte d'identité. (Pas avant la date anniversaire des 16 ans) ou par internet [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

## L'INTERCOMMUNALITE

Site internet de la communauté de communes  
[www.coeurdupayshaut.fr](http://www.coeurdupayshaut.fr)

### SIRTOM

☎ 03 82 20 22 00 Page FB : SIRTOM

Site internet : [www.sirtom.fr](http://www.sirtom.fr) ✉ [communication@sirtom.fr](mailto:communication@sirtom.fr)

Collecte des objets encombrants : 03 55 05 00 37

Les administrés peuvent se rendre à la déchetterie avec leur véhicule personnel. En revanche, les particuliers camionnette ou remorque avec carte grise (+ de 500 kg de charge) RDV au siège du SIRTOM à Jarny pour faire établir une nouvelle carte d'accès sur présentation d'une carte grise à votre nom et d'une pièce d'identité : limité à 12 passages/an. Particuliers camionnette en location appelez le SIRTOM 48h avant le passage en déchetterie. Présenter le contrat de location au gardien et une pièce d'identité. Entreprise : l'accès à la déchetterie pour les entreprises est toujours interdit. Cependant, celles qui souhaitent évacuer leurs déchets

végétaux et/ou de tout venant, pourront se rendre directement au quai de transfert situé rue Gustave EIFFEL à Jarny. La facturation sera établie en fonction du poids et du type de déchets apportés. Les utilisateurs ne respectant pas ses nouvelles conditions d'accès se verront systématiquement refusés l'entrée sur le site. Pour plus d'informations, contactez le SIRTOM.

Notre déchèterie de Trieux est ouverte aux usagers **du mardi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h**. La déchèterie est en mesure de reprendre l'huile de vidange et également les capsules de café Nespresso (sans passer votre carte magnétique à l'entrée).

## **PANNEAU POCKET**

Le SIRTOM est présent sur l'application panneau Pocket.

Comme vous le savez sans doute déjà, cette dernière est gratuite pour tous les usagers. Pour l'obtenir, il suffit de télécharger l'application sur le smartphone et de rechercher le SIRTOM.

Toutes les informations y seront en temps réel :

- Les alertes :
  - Intempéries
  - Infos sur les problèmes de collecte en cours (rue bloquée par les travaux...)
- Les informations diverses
  - Report de collecte suite à un jour férié
  - Changement de jour de collecte...

## **LE TRI SELECTIF**

**Le SIRTOM simplifie et élargit ses consignes de tri. À compter du 1er janvier prochain, vous pourrez déposer tous vos emballages en vrac, bien vidés dans votre sac.**

C'est simple, tous se trient : les emballages en métal (même les plus petits comme les capsules de café ou les capsules de bouteilles), tous les papiers, tous les emballages en carton et briques alimentaires, et fait nouveau, tous les emballages en plastique sans exception. Quelques exemples : bouteilles, flacons, bidons, mais aussi pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters, sachets et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée...

**Que faire en cas de doute concernant le tri des emballages ?**

Pour le moindre doute, il existe un outil pratique : l'application mobile « Guide du tri » de CITEO.

**TRI SÉLECTIF : les mardis 10 et 24 janvier.**

**Rappel :** les papiers qui ont été déchiquetés, ne sont pas admis dans les sacs du tri sélectif. L'ensemble des ordures ou tri doit être sorti la veille.

## ECHOS DE LA CITE

### **ARRÊTÉ DU MAIRE RÈGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ZONES BLEUES**

Des zones bleues ont été créées dans différents secteurs de la commune. Elles sont opérationnelles depuis du 10 octobre. Des contrôles de la Gendarmerie seront effectués à partir de janvier.

### **ARRÊTÉ AUTORISANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Le Maire de Trieux,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-1 L 2212-2

Vu le code de la voirie routière, notamment ses articles L113-2, L 141-2, R 116-2 et R141-14,

Vu le nouveau code pénal, notamment ses articles 131-13 et R610-5,

Considérant les travaux de mise aux normes de l'accessibilité pour la mairie (création rampe), travaux effectués par l'entreprise OLIVO de Metz à partir du lundi 21 novembre 2022

#### **ARRÊTE**

#### **Article 1er :**

- L'accès et le stationnement sur la place de la mairie seront interdits,
- Un accès sera autorisé pour la mairie côté école, délimité par des barrières de protection,
- Des bungalows de chantier seront installés ainsi qu'une aire de stockage matériel pendant toute la durée des travaux,
- L'accès à la place sera limité au chantier,
- L'accès pour la livraison de la boulangerie HAUPERT sera maintenu.

Fait à Trieux le 14 Novembre 2022

## **LA CHASSE SAISON 2022/2023**

L'ouverture générale de la chasse en Meurthe et Moselle a eu lieu le dimanche **18 septembre 2022 à 8 heures**. La fermeture générale aura lieu le **28 février 2023 au soir, sauf pour le sanglier qui fermera le 31 mars 2023 au soir**. Vous pouvez connaître les jours de chasse de toutes les associations de chasse de Mthe et Melle en allant sur le site internet de la FDC54. [www.fdc54.com](http://www.fdc54.com) (Saisie en ligne ; calendrier ; pour les autres usagers de la nature ; massif 4A ; sélectionnez la commune qui vous intéresse).

Le président de L'A.C.C.A Guy ROYNETTE

### **COLIS DE FIN D'ANNÉE**

Les personnes âgées de 65 ans et plus (et n'étant pas venues au repas des aînés) et les personnes justifiant d'un taux d'handicap de 80 % ayant demandé leur inscription en Mairie recevront la visite de conseillers municipaux et de membres du CCAS pour la distribution des colis de fin d'année. En cas d'absence, un avis de passage sera déposé dans les boîtes aux lettres. Les personnes non inscrites en Mairie doivent se faire connaître en fournissant leur carte d'identité ou leur carte d'invalidité et une facture prouvant leur adresse.

### **DÉCLARATION DE SINISTRE SÉCHERESSE ÉTÉ 2022**

Suite à la période de sécheresse durablement installée durant l'été 2022. Les sinistrés doivent déclarer les dommages subis à leur assureur et informer la mairie qui pourra établir une demande communale de reconnaissance en l'état de catastrophe naturelle.

### **HORAIRES DU BUREAU DE POSTE**

Lundi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h00

Mardi, Jeudi et Vendredi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30

Mercredi et Samedi : 9h00 à 12h00

Heure limite du dépôt du courrier : 15h15

Distributeur de billets : 24h/24



## **VOTRE PARCOURS DES DÉCORATIONS DE NOËL**

Suite à la magnifique inauguration organisée par le CMJ, l'EDAT et l'école en décembre, de nombreux enfants ont pu accrocher leur décoration sur les sapins de Noël. La Mairie et l'Atelier 111 tiennent à remercier tous les intervenants : des bénévoles qui ont donné plusieurs de leur samedi matin pour émerveiller vos yeux, les associations qui sont intervenues (EDAT, CMJ), les agents municipaux qui ont été envahis par les décors quelques semaines, les petites mains tricoteuses, les grandes mains qui ont scié du bois, ceux qui ont fait des dons de matériaux, tous ceux qui ont participé pour créer la magie de Noël de 1h00 à plusieurs jours... nous vous remercions chaleureusement. Le parcours de Noël s'étend de la place Beltrame à la place de l'Église et sur le rond-point de sortir de Trieux. L'Atelier 111 vous souhaite le meilleur et du bonheur à tous.

## **URBANISME**

**Vos demandes de travaux et de permis de construire sur Trieux peuvent désormais être déposées par voie électronique sur l'adresse mail dédiée : [urbanisme.trieux@orange.fr](mailto:urbanisme.trieux@orange.fr)**

Avant de commencer vos travaux, contactez le service urbanisme de la communauté de communes de Cœur du Pays-Haut par mail à [urbanisme@coeurdupayshaut.fr](mailto:urbanisme@coeurdupayshaut.fr) ou au 03 82 21 73 11, qui instruit les dossiers et saura vous guider sur les démarches à suivre. Les informations et règlements sont en ligne sur le site de l'intercommunalité [coeurdupayshaut.fr](http://coeurdupayshaut.fr). Les demandes doivent être déposées en Mairie (renseignements au 03 82 46 56 00). Selon l'importance de vos travaux il faut un permis de construire ou une déclaration préalable en Mairie, laquelle est déterminée par la surface de plancher ou l'emprise au sol. Jusqu'à 20m<sup>2</sup>, il vous suffit de faire une déclaration de travaux, au-delà de 20m<sup>2</sup> vous devez déposer une demande de permis de construire. À NOTER : Un prestataire qui vous propose une isolation sans demande de travaux préalable et avec versement d'acompte est fréquent. **Sachez que l'autorisation de travaux peut vous être refusée.** (Art R423-22 0 R423-49 et art R431-7 du code de l'urbanisme).

**À savoir** : Dans le cas de travaux de remplacement à l'IDENTIQUE, notamment des portes, des fenêtres ou encore des toitures (mêmes dimensions, mêmes couleurs et matériaux), et que ces travaux respectent le règlement du PLU, le code de l'urbanisme permet de ne pas déposer de demande de travaux. En cas d'incertitude,

contacter les services d'urbanisme de la Mairie ou de la Communauté de Communes.

## **PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08/12/2022**

### **Présents :**

M. BARBERIO Antonio, M. BOSSI Yoann, M. CERONE Antony, Mme CIPRIANI Christiane, Mme DEVAUX Stéphanie, Mme DURLA Jocelyne, Mme FILLGRAFF Monique, M. GIANGRANDI Patrick, M. KOCIAK Jean-Claude, Mme LANDOWSKY Sylvie, Mme MANGEOT Nathalie, M. MARZEK Jean-Pierre, M. MENGHI Marizio, Mme MILIZIANO Jennifer, M. RIANI Gérald, Mme SABBA Bériza, M. TELLIER Olivier, M. TOMC Claude

### **Procuration(s) :**

Mme DELLES Nathalie donne pouvoir à M. TELLIER Olivier, M. HENRY Pascal donne pouvoir à M. KOCIAK Jean-Claude, Mme THIRION-WATRIN Frédérique donne pouvoir à Mme SABBA Bériza, M. THOMAS Julien donne pouvoir à M. BOSSI Yoann, Mme VAN MEEL Lucie donne pouvoir à Mme LANDOWSKY Sylvie

**Secrétaire de séance** : M. BOSSI Yoann

**Président de séance** : M. KOCIAK Jean-Claude

**Procès-Verbal du conseil municipal précédent** : adopté à l'unanimité, l'ensemble du conseil souhaite recevoir le PV par mail.

Le point sur le règlement intérieur a été retiré de l'ordre du jour

### **1 – Acquisition terrains n°1**

Monsieur Le Maire de Trieux expose à l'assemblée l'intérêt pour la commune de pouvoir acquérir les terrains cadastrés AC16,

En effet, Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de la maison médicale et installation "âges et vie"

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2241-1 et suivants, relatifs à la gestion des biens et opérations immobilières effectuées par les communes

Vu l'arrêté du 17 décembre 2001, modifiant l'arrêté du 5 septembre 1986 relatif aux opérations immobilières poursuivies par les collectivités et organismes publics

Considérant l'intérêt communal que représente l'acquisition des terrains

cadastrés AC16 d'une superficie de 1 950 m<sup>2</sup>

Après en avoir délibéré,

- Approuve l'acquisition par la commune des terrains cadastrés AC16 d'une superficie de 1 950 m<sup>2</sup>
- Fixe le prix d'achat de ce bien par la commune, y compris diagnostics ou études de sol
- Désigne tout notaire de l'office notarial ADN NOTAIRES à Val de Briey à l'effet de rédiger les actes correspondants
- Autorise le Maire ou un adjoint à engager les transactions nécessaires à l'acquisition dudit bien, et à signer tous actes et documents y afférents auprès du Notaire désigné

VOTE : à l'unanimité

## **2 – Acquisition terrains n°2**

Monsieur Le Maire de Trieux expose à l'assemblée l'intérêt pour la commune de pouvoir acquérir les terrains cadastrés AC12, AC13, AC14, En effet, Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de la maison médicale et installation "âges et vie"

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2241-1 et suivants, relatifs à la gestion des biens et opérations immobilières effectuées par les communes

Vu l'arrêté du 17 décembre 2001, modifiant l'arrêté du 5 septembre 1986 relatif aux opérations immobilières poursuivies par les collectivités et organismes publics

Considérant l'intérêt communal que représente l'acquisition des terrains cadastrés AC12-AC13-AC14 d'une superficie de 5975 m<sup>2</sup>

Après en avoir délibéré,

- Approuve l'acquisition par la commune des terrains cadastrés AC12-AC13-AC14 d'une superficie de 5975 m<sup>2</sup>
- Fixe le prix d'achat de ce bien par la commune y compris diagnostics ou études de sol
- Désigne tout notaire de l'office notarial ADN NOTAIRES à Val de Briey à l'effet de rédiger les actes correspondants
- Autorise le Maire ou un adjoint à engager les transactions nécessaires à l'acquisition dudit bien, et à signer tous actes et documents y afférents auprès du Notaire désigné

VOTE : à l'unanimité

## **3 – demande autorisation d'emprunter pour l'acquisition de terrain projet maison médicale**

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que pour acquérir les terrains pour le projet de la maison médicale il est nécessaire de recourir à

l'emprunt bancaire.

En effet, le projet étant estimé à 500 000 €, l'autofinancement possible étant de 150 000.00 €, la commune demande un emprunt bancaire de 350 000 €.

VOTE : à l'unanimité

#### **4 – renouvellement ligne de trésorerie**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que vu le montant des travaux prévus cette année, la commune se laisse la possibilité de tirer une ligne de trésorerie auprès de la caisse d'épargne pour un montant de 150 000.00 €. Monsieur le Maire explique également que cette ligne de trésorerie n'est pas utilisée depuis 2 années, celle-ci pourrait-être nécessaire en cas d'accélération du projet par "âges et vie".

VOTE : à l'unanimité

#### **5 – Charte sobriété**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'opération de réduction des consommations énergétiques de la commune de Trieux,

Considérant la nécessité d'une réduction de la facture énergétique de la commune de Trieux et la contribution aux actions régionales et nationales,

Considérant le contexte énergétique très incertain pour les années 2023-2024,

Considérant la nécessité d'un devoir d'exemplarité de la commune de Trieux,

Après avoir entendu le Maire M. Jean-Claude KOCIAK,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De signer la charte de sobriété énergétique pour sa mise en œuvre immédiate,
- D'en faire la promotion auprès des habitants,
- D'autoriser le Maire, et/ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

VOTE : à l'unanimité

#### **6 – Clôture de la régie « ORG ANNIVERSAIRE »**

Monsieur Le Maire explique que la régie organisation anniversaire doit être clôturée puisque le périscolaire est dirigé par l'association Tri'Anim qui est gérée par l'intercommunalité. Cette régie n'est plus utilisée depuis plusieurs années.

Numéro de régie : 196220441, Numéro Ordonnateur : 22217

VOTE : à l'unanimité

## **7 – Dissolution du SIVU Réseau Câblé**

Par délibération en date du 14 avril 2022, le comité syndical du SIVU Réseau Câblé de Vidéocommunication de la Vallée du Woigot, a voté la dissolution du syndicat au 31.12.2022.

La délibération porte d'une part sur le principe de la dissolution du syndicat au 31 décembre 2022 et d'autre part sur l'ensemble du passif et de l'actif de ce dernier.

Monsieur TELLIER explique le 23 janvier toute la commune pourra avoir 500Mb/s avec ORNE THD, il indique également au conseil que le montant restitué à la commune est de 1200€.

Le conseil municipal, décide d'accepter

\* le principe de la dissolution du syndicat au 31.12.2022.

\* l'ensemble du passif et de l'actif.

VOTE : à l'unanimité

## **8 – Élection des représentants de ORNE THD**

Vu la dissolution du SIVU Réseau Câblé, il est nécessaire d'élire de nouveaux représentants à la SPI qui remplace le SIVU : **Orne THD Spl** MM CERONE et TELLIER sont proposés

Le conseil municipal approuve les deux représentants MM CERONE et TELLIER à ORNE THD Spl.

VOTE : à l'unanimité

## **9 – Décisions modificatives n°5**

Afin de rendre le budget plus lisible, nous avons besoin de passer une décision modificative en investissement

10226	+ 12 500.00
168751	+ 500.00
2116	+ 14 000.00
212	+ 4 100.00
2184	+ 650.00
16878	- 500.00
2157	- 15 000.00
2158	- 16 250.00

VOTE : à la majorité

POUR : M. BARBERIO Antonio, M. BOSSI Yoann, M. CERONE Antony, Mme CIPRIANI Christiane, Mme DEVAUX Stéphanie, Mme DELLES Nathalie, Mme DURLA Jocelyne, Mme FILLGRAFF Monique, M. GIANGRANDI Patrick, M. HENRY Pascal, M. KOCIAK Jean-Claude, Mme LANDOWSKY Sylvie, Mme MANGEOT Nathalie, M. MARZEK Jean-Pierre, M. MENGHI Marizio, Mme MILIZIANO Jennifer, M. RIANI Gérald, M. TELLIER Olivier, M. THOMAS Julien, M. TOMC Claude, Mme VAN MEEL Lucie

ABSTENTION : M. GIANGRANDI Patrick, Mme SABBA Bériza, Mme

## **10 – Décisions modificatives n°6**

Afin de rendre le budget plus lisible, nous avons besoin de passer une décision modificative en fonctionnement :

6063	+ 3 100.00
615231	+ 1 100.00
617	+ 5 900.00
6218	+ 300.00
6281	+ 50.00
635	+ 3 700.00
6413	+ 2 000.00
648	+ 300.00
657351	+ 5 150.00
657362	+13 000.00
65818	+ 250.00
6061	- 31 000.00
615228	- 3 850.00

Mme SABBA demande des explications sur les fournitures non stockables.

M TELLIER explique que les fournitures non stockables sont par exemple l'électricité, le gaz, le fuel en règle générale notre chauffage. Nous avons volontairement augmenté cette ligne de 160% lors de l'élaboration du budget 2022 suite à l'augmentation des prix de l'énergie. 40% ont été utilisés pour la réparation de l'éclairage du stade de foot et la réfection passage piéton devant la mairie qui devenait dangereux à la suite de l'affaissement des pavés.

VOTE : à la majorité

POUR : M. BARBERIO Antonio, M. BOSSI Yoann, M. CERONE Antony, Mme CIPRIANI Christiane, Mme DEVAUX Stéphanie, Mme DELLES Nathalie, Mme DURLA Jocelyne, Mme FILLGRAFF Monique, M. GIANGRANDI Patrick, M. HENRY Pascal, M. KOCIAC Jean-Claude, Mme LANDOWSKY Sylvie, Mme MANGEOT Nathalie, M. MARZEK Jean-Pierre, M. MENGHI Marizio, Mme MILIZIANO Jennifer, M. RIANI Gérald, M. TELLIER Olivier, M. THOMAS Julien, M. TOMC Claude, Mme VAN MEEL Lucie

ABSTENTION : M. GIANGRANDI Patrick, Mme SABBA Bériza, Mme THIRION-WATRIN Frédérique

## **11- Autorisation au comptable public d'effectuer des opérations non budgétaires**

Par délibération du 12/02/2019 la CCPH établissait une convention financière relative à la gestion des emprunts dans le cadre de la restitution de la compétence voirie aux communes membres. Cette convention a été

signée par la commune de Trieux en date du 26/09/2019. Les emprunts consacrés à la voirie étant fondus dans des contrats de prêts globaux, la CCPH reste titulaire des emprunts mais se fait rembourser par les communes la quote part des emprunts dédiés à la voirie. Ainsi la CCPH émet des titres de recette annuellement au c/276341 (capital) et 76231 (intérêts) et les communes des mandats au c/168751 (capital) et 661132 (intérêts) pour le respect des flux croisés. En 2021 et 2022 les opérations sont correctes mais en 2019 et 2020 les titres ont été émis au c/74741 par la CCPH et au compte 657351 par les communes sans distinction de la part capital et intérêts. Les comptes 276341 et 168751 étant des comptes de bilan, il est nécessaire de rectifier les écritures des deux exercices erronés, pour la part remboursement du capital.

Le conseil municipal, décide d'autoriser le comptable à constater l'écriture d'ordre non budgétaire.

VOTE : à la majorité

POUR : M. BARBERIO Antonio, M. BOSSI Yoann, M. CERONE Antony, Mme CIPRIANI Christiane, Mme DEVAUX Stéphanie, Mme DELLES Nathalie, Mme DURLA Jocelyne, Mme FILLGRAFF Monique, M. GIANGRANDI Patrick, M. HENRY Pascal, M. KOCIAK Jean-Claude, Mme LANDOWSKY Sylvie, Mme MANGEOT Nathalie, M. MARZEK Jean-Pierre, M. MENGHI Marizio, Mme MILIZIANO Jennifer, M. RIANI Gérald, M. TELLIER Olivier, M. THOMAS Julien, M. TOMC Claude, Mme VAN MEEL Lucie

ABSTENTION : M. GIANGRANDI Patrick, Mme SABBA Bériza, Mme THIRION-WATRIN Frédérique

## **12 – commission Travaux-Immobilier, démission et réélection d'un membre**

Monsieur Le Maire explique que M. CERONE Antony démissionne de la commission Travaux-Immobilier pour raison professionnelle, M. BOSSI Yoann se présente pour le remplacer.

Le conseil municipal décide d'approuver ce changement de représentant

VOTE : à l'unanimité

## **13 – Demande de subvention exceptionnelle de l'association « sur un air de Pologne »**

Monsieur Le Maire explique au conseil que l'association « sur un air de Pologne » demande une subvention de 1 000.00 €, c'est une association qui représente les immigrés Polonais qui sont venus travailler dans les mines de la région. Monsieur Le Maire explique également que des actions similaires ont déjà eu lieu pour les immigrés italiens par exemple. Pour le don de 1000€ l'association s'engage à offrir un chêne de Pologne et une plaque commémorative à la commune. Le conseil est informé qu'une association de la commune souhaiterait participer à hauteur de

300€, Monsieur le maire souhaite participer personnellement à hauteur de 200€, il resterait à la charge de la commune 500€ de participation. Après discussion, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500.00 €.

VOTE : à la majorité

POUR : M. BARBERIO Antonio, M. BOSSI Yoann, M. CERONE Antony, Mme DELLES Nathalie, Mme DEVAUX Stéphanie, Mme DURLA Jocelyne, Mme FILLGRAFF Monique, M. HENRY Pascal, M. KOCIAK Jean-Claude, Mme LANDOWSKY Sylvie, Mme MANGEOT Nathalie, M. MARZEK Jean-Pierre, M. MENGHI Marizio, Mme MILIZIANO Jennifer, M. TELLIER Olivier, M. THOMAS Julien, Mme VAN MEEL Lucie

ABSTENTION : Mme CIPRIANI Christiane, M. GIANGRANDI Patrick, M. RIANI Gérald, Mme SABBA Bériza Mme THIRION-WATRIN Frédérique, M. TOMC Claude

#### **14 – Demande de subvention amende pour la sécurisation de la traversée de Trieux**

Monsieur Le Maire informe que des travaux pour améliorer la visibilité de la signalisation verticale et horizontale par la pose de panneau et la mise en œuvre de marquage au sol vont être faits. Ces travaux peuvent faire l'objet d'une subvention « amende de police ». Les devis s'élèvent à 22 753.00 € HT. Nous demandons une subvention de 40 % soit 9 100.00€. Le conseil municipal autorise à la majorité d'effectuer la demande de subvention « amende de police pour la sécurisation de Trieux et de signer tous les documents s'y référants.

VOTE : à la majorité

POUR : M. BARBERIO Antonio, M. BOSSI Yoann, M. CERONE Antony, Mme CIPRIANI Christiane, Mme DEVAUX Stéphanie, Mme DELLES Nathalie, Mme DURLA Jocelyne, Mme FILLGRAFF Monique, M. GIANGRANDI Patrick, M. HENRY Pascal, M. KOCIAK Jean-Claude, Mme LANDOWSKY Sylvie, Mme MANGEOT Nathalie, M. MARZEK Jean-Pierre, M. MENGHI Marizio, Mme MILIZIANO Jennifer, M. RIANI Gérald, M. TELLIER Olivier, M. THOMAS Julien, M. TOMC Claude, Mme VAN MEEL Lucie

ABSTENTION : Mme SABBA Bériza, Mme THIRION-WATRIN Frédérique

#### **15 – Demande de subvention DETR 2023 Rue de Lorraine**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la demande de subvention DETR Rue de Lorraine a été refusée en 2022. Nous renouvelons ce projet et demandons l'autorisation de repasser notre demande en 2023. Le projet s'élève à 50 114.29 € HT, la subvention sollicitée étant de 30 %, le montant de la subvention s'élève à 15 014.00 HT.



Le conseil municipal, à la majorité accepte de renouveler la demande de subvention DETR Rue de Lorraine

VOTE : à la majorité

POUR : M. BARBERIO Antonio, M. BOSSI Yoann, M. CERONE Antony, Mme CIPRIANI Christiane, Mme DEVAUX Stéphanie, Mme DELLES Nathalie, Mme DURLA Jocelyne, Mme FILLGRAFF Monique, M. GIANGRANDI Patrick, M. HENRY Pascal, M. KOCIAC Jean-Claude, Mme LANDOWSKY Sylvie, Mme MANGEOT Nathalie, M. MARZEK Jean-Pierre, M. MENGHI Marizio, Mme MILIZIANO Jennifer, M. RIANI Gérald, M. TELLIER Olivier, M. THOMAS Julien, M. TOMC Claude, Mme VAN MEEL Lucie

ABSTENTION : Mme SABBA Bériza, Mme THIRION-WATRIN  
Frédérique

### **Questions diverses**

- **SOP 2023**

Monsieur Le Maire informe le conseil que la semaine olympique à l'école Jules Vallès se déroulera du 3 au 7 avril 2023

- **City-stade**

Monsieur Le Maire explique au conseil qu'un arrêté a été pris interdisant l'accès au city-stade le temps que des travaux soient accomplis. Les paniers de baskets vont être retirés afin d'éviter les nuisances liées au rebond du Ballon. Monsieur le Maire souhaiterait connaître l'avis de l'ensemble du conseil sur son éventuel démantèlement.

Après discussion le conseil vote contre le démantèlement du city-stade à l'unanimité.

- **MAM**

Monsieur Le Maire informe le conseil qu'à la suite d'un contrôle du plomb a été détecté dans les peintures du bâtiment. Avant l'ouverture de la MAM des contrôles auraient dû être fait, aujourd'hui une question se pose devons-nous préserver la MAM ?

L'investissement pour remettre aux normes sera conséquent. A l'heure actuelle, la MAM est gérée par une association qui ne communique pas avec la mairie, la mairie ne reçoit pas de loyer et il reste une intervenante avec trois enfants qui ne sont pas de Trieux.

La mise aux normes est obligatoire, les travaux seront faits.

Séance levée à 19h20

# ACTUALITÉS SANITAIRES

## PERSONNES EN DIFFICULTÉ

Dans la continuité de services de livraison pour les personnes en difficulté, l'aide à la livraison aux médicaments est maintenue jusqu'à une date indéterminée. Pour plus de renseignements, veuillez contacter la mairie.

## VEILLONS SUR NOS SÉNIORS

Les personnes âgées isolées peuvent se signaler en mairie. Beaucoup ne le font pas et malgré tout elles rencontrent bien souvent des difficultés et auraient besoin d'un coup de pouce. Un dispositif a été mis en place par la Croix Rouge. : Il s'agit d'un service d'écoute et de livraison solidaire où il suffit d'appeler un numéro unique : 09 70 28 30 00.

Le senior isolé peut se faire connaître et demander de l'aide pour faire ses courses, aller chercher ses médicaments ou bien encore pour une écoute chaleureuse, bienveillante et réconfortante.

# LE SAVIEZ-VOUS !

## SOLIDARIBUS

Par suite de manque de subvention, le secours populaire suspend son activité de conseiller numérique pour personnes en difficulté numérique. La mairie espère que cette activité pourra bientôt reprendre.

## BRICOLAGE – JARDINAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h à 20h
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

## CONCILIEUR DE LA RÉPUBLIQUE

Depuis janvier 2020, les litiges inférieurs à 5 000 € doivent faire l'objet d'une conciliation préalable avant d'être présentés au tribunal judiciaire de BRIEY.

Ils concernent :

- Les litiges et troubles du voisinage,
- Les relations entre bailleur et locataire,
- Les litiges de la consommation,
- Les problèmes de copropriété,
- Les litiges entre personnes,
- Les litiges entre commerçants,
- Les litiges en droit rural,
- Les litiges en matière prud'homale.

Vous pouvez contacter un des conciliateurs rattachés au tribunal de Briey :

<b>Lieux de permanence</b>	<b>Jours de permanence</b>	<b>Nom et coordonnées des conciliateurs</b>
Mairie de Jarny Place Paul Mennegand BP 19 54801 JARNY Cedex	Permanences sur rendez-vous les 1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mercredi du mois : 8h-12h / 13h30-16h	Mr Serge PLOUZNIKOFF 06 09 04 21 53
Longuyon Par courrier ou par téléphone		Mr Jean-Claude EMMENDOERFER 06 03 32 79 95
Mairie de Villerupt 5 rue Albert LEBRUN 54190 VILLERUPT	Permanences sur rendez-vous tous les mardis matin	Mme Laurence ECKERT 06 07 58 73 60
Mairie de BRIEY	Permanences uniquement sur rendez-vous tous les lundis après-midi 13h30-16h30	Mme Martine OBRIOT 06 64 27 72 50

## **SPECTACLE : AU FOND**

### **Avec la Compagnie La Bande Passante et la Communauté de Commune Cœur du Pays-Haut**

Nous vous invitons à partager l'information auprès de vos séniors de 60 ans et plus, anciens mineurs, femmes de mineurs ou enfants de mineurs.

Dans le cadre d'un projet autour de la mémoire commune et de l'histoire de vie dans les cités minières, vous êtes cordialement invités à assister à un spectacle original, le vendredi 6 janvier 2023, au collège de Tucquegnieux.

À l'issu de ce spectacle de 35 minutes, un temps d'échange avec la compagnie et les élèves du collège est prévu autour du verre de l'amitié.

Deux représentations vous sont proposées, une première à 13<sup>H</sup>30 et une seconde à 15<sup>H</sup>30.

Nous comptons vivement sur votre présence et votre implication à ce projet qui repose sur la transmission de notre histoire et de nos valeurs.

L'inscription est obligatoire et nous vous remercions de bien vouloir confirmer votre participation à la 1<sup>ère</sup> ou à la 2<sup>e</sup> séance, selon les modalités indiquées sur le coupon d'invitation soit par téléphone au 06.71.57.49.83 soit par mail à [c.pereira@scenes-territoires.fr](mailto:c.pereira@scenes-territoires.fr)

## **COUPURES ÉVENTUELLES D'ÉLECTRICITÉ CET HIVER 2022**

Les évènements internationaux actuels (augmentation de la consommation électrique l'hiver, arrêt des livraisons du gaz russe, production nucléaire en baisse) conduisent les français à d'éventuelles coupures d'électricité cet hiver, dont le but est de délester la consommation électrique pour permettre de ne pas avoir une situation encore plus compliquée. **À cette fin, votre aide et vos actions quotidiennes sont précieuses.**

**Si l'hiver est rigoureux, il y aura des coupures d'électricité.**

L'Etat prévoit des mesures d'anticipation avant ces coupures (maximiser l'importation, mobiliser les acteurs (population et industriels pour baisser leur consommation, moyens de secours, interruption de gros sites industriels, baisse de tension de 5%).

En dernier recours, les coupures. Les structures essentielles à la

continuité de la vie de la nation seront prioritaires et ne subiront pas de coupures (hôpitaux, sécurité, sites à risques, etc.).

**La Mairie de Trieux vous demande de bien vouloir vous rapprocher d'elle afin de faire connaître les personnes vulnérables** de votre entourage, telles des personnes âgées habitant seule, ou des personnes à assistance médicale à domicile, afin de tenir un registre pour organiser un dispositif de prévenance et de suivi en cas de délestage électrique. Il est essentiel que la mairie soit informée.

**Les coupures, si elles devaient exister, seront programmées et mise en place en derniers recours.** Les habitants devraient en être avertis assez tôt pour prendre toutes les dispositions nécessaires à leur bien-être, et leur permettre de s'organiser en amont de la coupure.

**Le premier geste à faire est de télécharger l'application Ecowatt**, à J-3 d'une coupure, les utilisateurs devraient être prévenus via cette application. Les habitants comme les professionnels devront alors s'organiser dans les trois jours qui suivent cette annonce pour sécuriser leur bien-être ou leurs activités, et avertir leurs proches ou leurs clients. La Mairie reste à la disposition des personnes vulnérables. Pensez à charger vos véhicules électriques, vos batteries, préparer quelques plats, stocker de l'eau, etc ... et surtout à répartir votre consommation électrique tout au long de l'hiver et de la journée pour ne pas surcharger les réseaux de distribution.

**Les coupures seront :**

- localisées (zone géographique de 2000 clients, foyers comme professionnels),
- temporaires (2h00)
- tournantes (pas plus d'un délestage par jour)
- entraineront possiblement une interruption des communications téléphoniques et électroniques

**Les horaires de coupures :**

- en semaine de 8h00 à 13h00
- de 18h00 à 20h00
- jamais après 20h00, ni la nuit, ni les weekend, ni les jours fériés

**Ces heures-là étant les plus sensibles, il est donc favorable de réduire sa consommation électrique au maximum dans ces créneaux.**

**ECOWATT : Alerte VERTE :**

- Aucune alerte en cours
- Maintien des gestes de faible consommation pour l'effort collectif

**ECOWATT : Alerte ORANGE :**

- Baisse de votre consommation à mettre en place immédiatement, surtout sur les créneaux horaires de forte consommation

**ECOWATT : Alerte ROUGE :**

- Baisse de votre consommation à mettre en place immédiatement
- Si la baisse de consommation enregistrée par suite de l'alerte Orange ou Rouge n'est pas suffisante, des coupures seront organisées par les distributeurs d'énergie

**Comment savoir si je suis concerné(e) par une coupure ?**

La veille du délestage, aux alentours de 17h00, les Français seront invités à consulter des outils mis en place par les gestionnaires du réseau de distribution d'électricité de leur territoire, disponibles à partir du site internet de RTE :

<https://www.monecowatt.fr/>

Cet outil permettra aux clients de saisir une adresse et de savoir s'ils sont concernés ou non par une éventuelle coupure temporaire le lendemain, et à quelle heure. L'application est aussi disponible sur CITYALL, ce qui permettra à la fois de voir les informations mairies et les informations de délestage d'électricité via une tuile nommée WATT.

**Votre implication** a été éprouvée lors de la période de la Covid19. Aujourd'hui, il s'agit encore de fournir un effort collectif afin de permettre à tous d'être au chaud cet hiver et aux infrastructures de fonctionner au moins au minimum vital. Pour cela, certains petits gestes faciles du quotidien sont essentiels à cet effort collectif :

- baisser votre chauffage

- couper les appareils de grosse consommation (réfrigérateurs, congélateurs, ...)
- organiser les temps de consommation de votre chauffe-eau
- éteindre les lumières et projecteurs inutiles
- -etc.

### **Pendant les temps de coupure :**

- **La mairie organisera un accueil d'urgence** pour les personnes vulnérables, afin de les soutenir pour contacter les services de secours, de santé et de sécurité. Il est demandé à chacun de ne pas abuser de ce service, afin de laisser la priorité aux personnes âgées et isolées et à haut risque vital. Ce service sera fonctionnel en Mairie aux heures de coupures.
- **Les personnes à haut risque vital** sont déjà identifiées par l'agence régionale de santé (ARS) et le gestionnaire de réseau d'électricité (Enedis). En cas de signal « Ecowatt rouge », le gestionnaire de réseau d'électricité prendra contact avec chacune des personnes concernées et s'assurera de la bonne connaissance du signal « Ecowatt rouge », trois jours, puis, si nécessaire, deux jours avant et la veille de la coupure annoncée.
- **La mairie s'assurera également que les personnes vulnérables** auront connaissance du signal Ecowatt rouge à J-3 et, en cas d'équipement médical, que celui-ci ait une autonomie suffisante pour une coupure électrique supérieure à deux heures et, dans le cas contraire, le signaler aux services de la préfecture.
- **Si l'école est concernée** par un délestage, elle devrait être fermée. L'école communiquera auprès des parents d'élèves si le cas se présente sur les mesures prises.

### **Qui contacter en cas d'urgence vitale ?**

- **En premier par votre réseau téléphonique s'il fonctionne le 112 (appel gratuit)**
- **la permanence d'urgence de la Mairie**
- **se déplacer directement à la permanence physique du SDIS**

La possibilité de pouvoir joindre les services d'urgence est une priorité. RTE et Enedis et les opérateurs de téléphonie travaillent

actuellement pour maintenir au maximum l'accès au numéro d'urgence 112 en cas de coupure organisée.

Le 112 est le numéro d'appel d'urgence multi-opérateur, c'est-à-dire qu'il peut être composé quel que soit le réseau de couverture, y compris si le nom de l'opérateur ne s'affiche pas. Les opérateurs du 112 transmettront la demande de secours au service compétent (sapeurs-pompiers, police, gendarmerie, SAMU) : ils sont en interconnexion permanente.

Cependant, dans certains endroits moins bien équipés en antennes relais, le 112 peut rester inaccessible. Dans les cas où ce numéro ne pourrait pas fonctionner, l'État travaille à mettre en place des solutions qui pourraient minimiser les conséquences d'une indisponibilité du 112.

### **Quels comportements adopter pendant les coupures ?**

- limiter vos déplacements
- venir en aide aux personnes fragiles ou isolées
- anticiper la non-disponibilité de certains services du quotidien (distributeur monétaire, porte de garage, accès aux immeubles, ...)
- ne pas prendre l'ascenseur quelques minutes avant l'heure de la coupure ;
- être vigilant au risque d'incendie en cas de recours aux bougies et aux cheminées
- etc.

**Il ne s'agit pas plus de votre notre bien-être individuel, mais de celui du collectif.** Il y a aussi nos enfants, qui vont se poser beaucoup de question. Anticipons ensemble, informons-les simplement qu'il s'agit d'agir pour le bien commun par de nouvelles habitudes de consommation électrique.

D'autres informations utiles sur le site <https://www.gouvernement.fr>, dans la rubrique coupures d'électricité organisées. Ces informations sont en constante évolution.



# ÉTAT CIVIL

## Naissance :

- Alexie SPREGIARO née le 19/11/2022 à Luxembourg.

*La Commission de l'Information et le Conseil Municipal présentent leurs félicitations aux parents et souhaitent la bienvenue au nouveau-né.*

## Mariage :

- Cyril PERICO et Morgane Mireille Nicole DAL MOLIN le 26/11/2022.

*La Commission de l'Information et le Conseil Municipal présentent leurs sincères félicitations aux Jeunes Mariés.*

## Décès dans la commune :

- Marcel POTIER né le 24/05/1937 à TRIEUX décédé le 02/12/2022 à VANTOUX.

- Achille BRUNORI né le 01/08/1936 à VALTOPINA (Italie) décédé le 03/12/2022 à MARANGE-SILVANGE.

- Serge ANGIUS né le 06/01/1954 à BRIEY décédé le 15/12/2022 à TRIEUX.

*La commission de l'Information, le Conseil Municipal présentent leurs condoléances aux familles dans la peine.*

**Une petite précision :** dans les rubriques décès et décès hors commune, nous n'inscrivons que les dates des actes de naissances survenues à Trieux et pour lesquels nous recevons un avis de mention ou quand les familles en font la demande.

# LA VIE ASSOCIATIVE

## **LA PAROISSE ST JEAN L'ÉVANGÉLISTE**

**Maison paroissiale :** 4 rue Lucien Michel 54560 Audun-le-Roman  
Permanences : les mercredis et samedis de 10h à 12h. Merci de contacter le 03.82.21.29.16 ou d'écrire un courriel à paroisse.sje@orange.fr pour tous renseignements. Site internet [www.catholique-nancy.fr/saint-jean](http://www.catholique-nancy.fr/saint-jean)

### Offices religieux à Audun-le-Roman :

Les dimanches 1<sup>er</sup>, 8, 15, 22, 29 janvier 2023 : messe à 9h30.

En semaine dans l'oratoire à droite du chœur : les mardis et jeudis à 18h – les mercredis et vendredis à 8h30 et les jeudis à 17h30.

## **RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES INTERCOMMUNAL la « Mes-Anges »**

Inscriptions obligatoires avant chaque animation

☎ 09 67 42 49 23 ou [animram@coeurdupayshaut.fr](mailto:animram@coeurdupayshaut.fr)

Pour les parents employeurs et assistantes maternelles

**Vendredi 20 janvier à 9h15 au périscolaire**  
**Thème Atelier Bricolage**

### **LA TRIOTHÈQUE**

Toute l'équipe de bénévoles de la Triothèque vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année qui commence. Que 2023 vous comble de bienfaits et notamment de lectures captivantes et instructives. Pour cela, n'hésitez pas à venir vous inscrire à la bibliothèque !

Nous transmettons toutes nos félicitations aux talentueux gagnants et aux talentueuses gagnantes de notre concours de dessins sur le thème de Noël. Vous pouvez consulter les résultats de notre concours sur notre page Facebook.

Enfin, nous vous informons que, grâce à la Médiathèque Départementale, une partie du fonds de la bibliothèque a été renouvelée en cette nouvelle année : raison de plus pour vous inscrire (ou renouveler votre inscription) afin de pouvoir découvrir toutes ces nouveautés.

### **LE COMITÉ DES FÊTES**

Les concours de belote reprennent au mois de janvier, l'inscription passe à 10 €, comme d'habitude tous les joueurs seront récompensés. Les concours auront lieu à la MPT. Début des concours à 15h00. Les inscriptions à partir de 14 h00. Pour plus de renseignements 06.75.92.42.06.

1<sup>er</sup> concours le 15 janvier 2023

2<sup>ème</sup> concours le 12 février 2023

3<sup>ème</sup> concours le 12 mars 2023

En attendant de vous retrouver passer de bonnes fêtes.

### **ART ET CULTURE**

L'association Art et Culture vous propose des cours de polonais.

Pour tous renseignements : 06.76.11.36.50

# LOTO

Au profit des enfants  
de l'école de Trieux



Plus d'infos sur la page fb des petites mains

## Samedi 14 Janvier

### Trieux - Salle Georges Brassins

18h00 Ouverture des portes

19h00 Début des parties

Pas de  
réservation

Nombreux  
lots  
à gagner

Petite  
restauration  
sur place

Trieux



# SAMEDI 4 FEVRIER A 19H SOIREE ANNEES 80

Salle G. Brassens à Trieux

N'hésitez pas à vous parer de vos plus beaux costumes !



**Adulte 29€ :**

Pâté en croûte - Crudités  
Suprême de volaille sauce champignons  
Duo de fromages - Salade verte  
Omelette Norvégienne

**Enfant (-12 ans) 13€ :**

Filet de poulet - Pommes Smiley  
Pois carottes  
Fromages - Glace

**Réservations jusqu'au 21 janvier :**

Antoine 06-70-26-43-77  
Amandine 06-63-86-20-74

Tirage au sort  
Tombola



**NOUVEAU  
DJ DIM**

